

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de Messieurs, Philippe Muggli, Marc Dubach, Patrick Oppliger et Daniel Dupasquier s'est réunie une première fois le lundi 10 novembre 2014 à la maison de commune afin d'examiner le budget 2014. Notre première réunion a débouché sur une liste de questions transmise à la municipalité.

La commission s'est réunie une deuxième fois le 17 novembre 2014 afin d'examiner le préavis en présence de la Municipalité, à savoir Messieurs Edgar Schiesser, syndic, Denis Favre, responsable des finances, Luigi Mancini et Madame Christine Canu. M. Daniel Crot étant excusé. Madame Sandra Caccia, boursière, a également participé à cette séance. Une autre rencontre en date du 1^{er} décembre a permis à la Commission des finances de finaliser son rapport.

Remarques préliminaires

La Commission remercie les représentants de l'Exécutif ainsi que Madame Sandra Caccia pour les informations transmises.

Le budget 2015 présenté en pages 3 et 4 laisse apparaître une nouvelle perte de CHF 643'600 et une marge d'autofinancement de CHF 629'700. Ces chiffres sont moins défavorables que ceux de 2014 qui prévoyaient une perte de CHF 815'900 et une marge d'autofinancement de CHF 303'900.

Nous examinerons les raisons de cette nouvelle perte pour notre commune lors de l'examen des pages jaunes ci-après.

Pages jaunes (pages 1 à 14)

Les informations sont présentées très en détail dans le fascicule du budget 2015 auxquelles nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la municipalité et comme d'habitude nos opinions et recommandations.

Nous nous sommes également attachés à analyser les chiffres en relation avec la liste des investissements proposés par notre municipalité dans les pages bleues du fascicule.

Par rapport à 2014, nous relevons une augmentation du total des charges de CHF 301'500 (+2.2 %) et une augmentation des recettes de CHF 627'300 (+4.4 %).

Les éléments marquants du budget 2015 par rapport à 2014 sont les suivants :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Ecarts financiers positifs:

- a) Une augmentation du budget des recettes fiscales de CHF 738'200,
- b) Une diminution des charges pour l'aménagement du territoire CHF- 66'100,

Ecarts financiers négatifs :

- a) Une diminution des taxes, émoluments et produits des ventes de CHF 115'800.
- b) Une augmentation des amortissements de CHF 226'400 en raison des importants investissements réalisés.
- c) Une nouvelle augmentation de la facture sociale pour un montant de CHF 159'800 et du fonds de péréquation de CHF 152'000

Examen des charges par nature

30 Autorités et personnel

Par rapport à l'année 2013, l'augmentation de ce poste s'élève à CHF 80'000 ou 3.0 %. Cette augmentation peut être ventilée de la manière suivante :

- Coût pour l'assainissement de la caisse de pension	44'000
- Services des déchets et ordures	22'800
- Autres	13'200
Total	80'000

Le coût lié à l'assainissement de la caisse de pension intercommunale a pour effet la prise en charge par la commune d'une contribution exceptionnelle de 3 % des salaires assurés de 2014 à 2030...

L'effectif prévu des fonctionnaires pour 2015 est sans changement.

Personnel auxiliaire

Réfectoire : prévu 3 à 4 personnes pour encadrer environ 38 enfants

Conciergerie : augmentation significative des heures + 276 heures. A relever que celles-ci sont en grande partie réalisées par des jeunes de la commune pendant les vacances.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

31 Biens, services, marchandises

Ce poste est en augmentation respectivement de CHF 45'400 par rapport au budget 2014 et de CHF 658'800 par rapport aux comptes 2013.

Nous relevons que cette augmentation provient pour l'essentiel des honoraires et prestations de services prévus pour un montant total de CHF 1'014'600 représentant une augmentation de + CHF 170'200 par rapport au budget 2014. La commune poursuit par ailleurs son plan d'entretien et de remise en état des immeubles et du réseau routier.

Conclusions

Le budget 2015 a été établi avec l'objectif de présenter une marge brute d'autofinancement positive.

Nous relevons que la hausse des impôts (+ 7 points pour la seule année 2012), le relèvement des taxes les années précédentes ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable n'ont pas permis de combler, même temporairement, les déficits de notre commune qui s'inscrit au budget 2015 à CHF 643'600.

La situation demeure préoccupante et engageons une nouvelle fois notre municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits structurels et permanents de notre commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Pages blanches (pages 15 à 82)

Nous vous rappelons tout d'abord les objectifs appliqués par notre municipalité dans l'élaboration du présent budget :

- Compression maximale des charges et estimation objective des revenus
- Distinguer les dépenses considérées comme indispensables ou essentielles pour atteindre les objectifs, des dépenses souhaitables pour améliorer les prestations et le service public ou le rendement du personnel

Sur la base de ces objectifs, nous vous invitons à passer en revue les charges et recettes présentées en détail pour chaque dicastère de notre commune.

Administration générale (pages 16 à 25).

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 45'300

110.3185 Honoraires et frais d'expertises CHF 42'000

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les honoraires suivants :

Fiduciaire CHF 15'500 ; avocats et agents d'affaires CHF 10'000 ; archiviste CHF 8'750 et honoraires pour une analyse du fonctionnement CHF 7'600.

150.3653 Aides & Subventions aux sociétés locales CHF 24'900

Le budget 2014 comprenait l'achat de 2 cantines pour CHF 20'000.

Les subventions prévues en 2015 concernent la société de tir CHF 1'000 ; les Fenêtres de l'Avent CHF 2'400 ; GSL-entretien des cantines CHF 2'000 ; GSL-subventions aux sociétés CHF 5'000 ; Ludothèque-achat de jeux CHF 1'500 ; L'Abbaye CHF 3'000 et la fête du 1^{er} août (nouvelle organisation) pour CHF 10'000.

190. Service informatique CHF 199'100

L'augmentation significative des coûts informatiques est liée à la migration des données dans un nouvel ERP Abacus et Nest. Le choix de cette solution a été fait naturellement, plusieurs communes de la région ayant choisi ces logiciels. Les charges pour l'année 2016 devraient revenir à CHF 100'000 environ.

Des gains d'efficacité dans l'administration sont attendus.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Finances (pages 26 à 29)

Ce dicastère présente des recettes nettes de CHF 7'873'900 (+853'700)

210.4001. Impôt sur le revenu CHF 5'932'000

Relevons tout d'abord que par une décision du conseil communal, il n'y aura pas d'augmentation du coefficient communal en 2015.

L'impôt sur le revenu sur les personnes physiques représente le 68 % du total des impôts de notre commune. La municipalité estime que les recettes 2015 seront en augmentation de CHF 324'800 par rapport au budget 2014.

La municipalité nous a par ailleurs transmis des statistiques intéressantes sur notre commune, par exemple :

- A fin octobre 2014, les impôts encaissés s'élèvent à CHF 5'566'000,
- en 2012, 28 % des contribuables ont payé 68 % des impôts sur le revenu
- à partir d'un revenu imposable de CHF 70'000, vous faites partie de cette catégorie de contribuables.

Nous pouvons conclure que le budget a été fixé d'une manière réaliste.

210.4011. Impôt sur le bénéfice net des PM CHF 800'000

Les impôts pour les personnes morales sont encore plus liés à l'évolution de la conjoncture économique que ceux des personnes physiques.

Le montant encaissé à fin octobre 2014 s'élève à CHF 854'000, ce dernier dépasse d'ores et déjà le montant figurant au budget.

Nous relevons par ailleurs que sous pression internationale, des discussions ont lieu actuellement pour revoir complètement le mode d'imposition des personnes morales. Il est évoqué un taux d'imposition unique pour toutes les sociétés qui pourrait se situer à la moitié des taux actuels. Ce point est bien entendu mentionné par rapport à la problématique du financement des investissements prévus par notre municipalité dans le cadre du développement de Romanel.

Nous pouvons conclure que ce budget a également été fixé d'une manière réaliste.

210.4020. Impôt foncier CHF 640'000

Cet impôt est calculé à hauteur de 1 0/00 de l'estimation fiscale des immeubles. Nous constatons que la municipalité n'a pas tenu compte dans ses prévisions de la nouvelle estimation fiscale des immeubles de la Migros prévue, nous l'espérons, déjà pour l'année 2014... Affaire à suivre !!!

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

220.3520 - 220.4520 Fonds de péréquation

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette de CHF 478'900 contre CHF 326'900 en 2014 et CHF 670'000 selon décompte définitif 2013.

220.4909 Imput. Internes – intérêts CHF 233'100

Par souci de clarté, les intérêts sont désormais répartis entre les différents services de la commune.

230.3040 Caisses de pensions et de prévoyance CHF 44'000

Il s'agit, comme déjà mentionné lors de l'examen des pages jaunes, de la contribution exceptionnelle de 3 % à charge de la commune dans le cadre des mesures d'assainissement de la caisse de prévoyance intercommunale. Les mesures ont pour but d'atteindre un taux de couverture de 80 % en 2052.

Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 62'100.

354.3141 Entretien des bâtiments Maison de Commune

En complément du crédit-cadre prévoyant des frais d'entretien de la maison de commune pour CHF 114'300, des frais d'entretien de CHF 39'000 sont prévus au budget. Il s'agit pour l'essentiel de l'achat de tables CHF 16'000, du remplacement de la moquette au greffe CHF 6'000 et des travaux d'entretien de la salle de la municipalité CHF 8'000.

355.xxxx Ancienne laiterie

La municipalité a la volonté de se séparer de ce bâtiment. Un préavis devrait nous être soumis en 2015.

Frais d'énergie et chauffage

Les frais d'énergie étant en sensible augmentation, des études sont en cours en vue de trouver des économies. Un préavis est prévu pour 2015.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Travaux (pages 38 à 49)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 224'700

420.3185 Constructions - Honoraires et frais d'expertises CHF 65'000

A relever que la majorité des frais d'études est prise en charge par le compte d'investissements.

Il s'agit pour l'essentiel de l'appui d'une personne pour le PQ et PPA du Pré-Jaquet et du Brit CHF 30'000 ; appui juridique CHF 10'000 ; Aménagement du territoire CHF 10'000.

420.3526 Part. frais de fonctionnement SDNL CHF 65000

A savoir la part de la commune aux charges de fonctionnement du SDNL.

430.3011 Traitement du personnel voirie

Par rapport à l'année 2013, l'augmentation de ce poste est principalement due à l'augmentation du poste de la déchetterie de 30 à 100 %.

Nous rappelons, par ailleurs, que ce poste concerne pour l'essentiel le traitement des déchets et ne devrait pas figurer dans la rubrique 430.3011 « Traitements du personnel Voirie » mais dans celui du 450 et ss « Ordures ménagères et déchets ».

Nous avons reçu un tableau des heures travaillées par collaborateurs selon décompte de timbrage pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014 avec la répartition des tâches effectuées. Relevé que la totalité des heures a été ventilée entre les différentes tâches de la voirie.

Au 31 octobre les tâches pour le traitement des déchets et des ordures représentent le 30 % des heures de travail effectuées.

La légère diminution de ce poste par rapport à 2014 est due à une mutation dans le personnel.

430.3189 Frais divers- balayage, déneigement CH 31'000

Il s'agit des prestations faites par des tiers pour le balayage de notre commune + le déneigement de la route principale. Il a été décidé d'augmenter le nombre de passages en raison de plaintes de la population.

431.4271 Loyers CH 15'700

Les loyers avaient été adaptés à la fin des travaux. La municipalité a prévu de revoir les loyers des autres bâtiments en 2015.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

435.3144 Entretien du réseau – éclairage public CHF 40'000

La dépense est justifiée par le changement de points lumineux par LED.

450 Ordures ménagères et déchets

Nous relevons que selon les chiffres présentés, la couverture des dépenses par les taxes est de 77 %. La couverture serait inférieure si la répartition des charges de personnel était faite sur la base de la situation effective.

Nous rappelons que sur la base du principe de causalité, les taxes sur les déchets doivent couvrir au minimum 70 % des charges pour le traitement des ordures ménagères et déchets.

Il nous a été précisé que les charges pour le service des ordures ménagères et déchets seront imputées sur la base des heures effectives.

A relever enfin qu'il devrait être possible de recycler les aliments crus et cuits dès le 1^{er} avril 2015.

450.3188 Frais d'enlèvement et de transport CHF 254'700

Montant en légère augmentation. Nous avons été informés que la mise au concours de cet important contrat a été une nouvelle fois reportée d'un an, soit en 2015.

450.4342 Taxes déchets CHF 420'000

Les recettes relatives aux taxes sur les déchets sont en hausse de CHF 38'600.

460.4811 Attrib.fin.spéc. – égouts et épuration CHF 12'600

Relevé un découvert de CHF 12'600 à charge du fonds de réserve (2014 : boni de CHF 50'200). L'augmentation des charges provient des amortissements et des intérêts.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Instruction publique et cultes (pages 50 à 61)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 142'300.

500.3522 Participation traitement secrétariat CHF 11'000

Nouvelle charge découlant d'une nouvelle répartition entre le canton de Vaud et la commune de Prilly. Cette dernière a rechargé une partie de ses frais aux autres communes faisant partie de l'ASIGOS.

Bâtiment scolaire « Prazqueron »

511.3124 Achats et consommation de combustibles CHF 40'000

Augmentation du fait que le budget 2014 avait été sous-estimé.

511.3141 Entretien des bâtiments « Prazqueron » CHF 54'500

L'augmentation est expliquée par les travaux pour la réfection des salles de bain des appartements (2^{ème} partie) pour CHF 21'000 et le remplacement de l'horloge-mère CHF 8'000.

515... Réfectoire (CHF 31'400 à charge de la commune)

La mise en place d'un réfectoire est imposée par une loi cantonale. Il y a actuellement, selon les jours, entre 22 et 38 enfants ce qui est déjà un bon résultat.

520 Part. charges d'autres communes – enseignement secondaire

La charge portée au budget est de CHF 810'300, elle est en augmentation de CHF 25'400 par rapport à 2014. L'ASIGOS selon la formule actuelle devrait être maintenue jusqu'en 2019. Des discussions avec Lausanne ont été engagées dans le cadre du Plan directeur localisé intercommunal.

Police (pages 62 à 67)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 6'700

610.3511 Charges cantonales « Réforme policière »

Nouvelle augmentation de ce poste de CHF 31'400 (+9.1%). Le chiffre est donné par le canton.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Sécurité sociale (pages 68 à 69)

Ce dicastère présente une nouvelle augmentation des charges nettes de CHF 153'400.

720.3515 Part. charges cant. De prévoyance soc. CHF 1'850'800

Augmentation de la facture sociale de 9.5 % par rapport à 2014.

Sur le plan cantonal, le budget pour la facture sociale est de CHF 686.9 millions en augmentation de 4.67 % pour 2014.

La répartition de la facture sociale entre le canton et les communes a fait l'objet d'un accord pour les années 2013 à 2020. Dès 2016, l'augmentation des charges sera partagée 1/3 pour les communes et 2/3 pour le canton, la base actuelle continuant à être partagée moitié- moitié.

Selon notre opinion, la charge 2015 a été estimée avec une grande prudence.

720.3525 Participation à l'ARASPE CHF 94'700

Il s'agit de l'association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens. Selon les informations reçues, Romanel n'a aucune influence dans cette association. A fin octobre 2014, 82 personnes de notre commune sont au bénéfice d'un revenu d'insertion.

720.3655.02 Garderie CHF 178'200.

La situation s'est stabilisée au niveau du personnel. Engagement d'une directrice en 2014. Il y a actuellement 2 postes à 100% 1 poste à 80% et 1 poste à 20 %.

Services industriels (pages 70 à 74)

810.xxxx Service des eaux

Nous relevons que le budget 2015 prévoit un excédent de recettes de CHF 107'100 affecté au fonds de réserve du réseau d'eau. Pour rappel les tarifs de location et d'abonnement ont été augmentés en 2011.

Nous avons été informés que la municipalité avait initié un processus de vente de la concession de la distribution d'eau. Des évaluations sont en cours.

820.xxxx Service électrique

En raison de la diminution des tarifs, le budget prévoit un bénéfice de CHF 230'400 contre CHF 292'700 en 2014.

Nous relevons qu'un plan des investissements et d'entretien du service électrique est en cours de réalisation en collaboration avec Romande Energie.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Pages bleues

Plan des investissements

La municipalité a prévu des investissements en 2015 pour CHF 3.3 millions. Les principaux sont les suivants : Rénovation du temple, réaménagement des Eco-Points existants et le remplacement de conduites

Nous relevons que la municipalité prévoit, pour la période 2015-2019, des préavis pour un total de CHF 44.9 millions.

Nous ne connaissons pas l'impact que pourrait avoir l'échec du préavis PPA-Village sur les charges 2015 ainsi que sur le plan des investissements et de leur financement. Nous espérons que la municipalité saura prendre les dispositions pour éviter à l'avenir un tel gâchis.

Pages roses – Financements

Nous relevons que le total des emprunts devrait passer de CHF 16'000'000 au 1^{er} janvier 2015 à 17'000'000 au 31 décembre 2015.

La capacité financière de notre commune ne permettra pas de financer les investissements de renouvellement et de développements prévus. La municipalité en est bien consciente et nous a fait part des informations ci-après :

Dans le cadre du plan directeur localisé intercommunal (PDLI), la municipalité participe à un groupe de suivi du financement des infrastructures. Il est prévu de procéder à un inventaire complet des investissements à réaliser et de fixer les clés de répartition du financement entre la Confédération, le canton, les communes et les tiers. En parallèle, une délégation rencontrera Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat pour impliquer le canton dans la recherche de solutions pour le bien de notre région.

La commission des finances salue ces démarches et encourage la municipalité à s'entourer de personnes compétentes pour la soutenir dans ce projet.

En conclusion et tant que le financement n'est pas assuré, la Commission des finances continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires » et bien entendu des plans de développements adaptés à la capacité financière de notre commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 46-2014

Budget 2015

Conclusions

La Commission des finances considère que le budget est conforme aux réalités économiques connues.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal n° 46-2014 adopté en séance du 27 octobre 2014
- oui le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2015 présentant ~~après~~ ~~amendement~~ un excédent de charges de CHF 643'600.

Romanel-sur-Lausanne, le 1^{er} décembre 2014

Le Rapporteur :

Le Président: **Daniel DUPASQUIER**

Les membres :



Ornella Morier



Philippe MUGGLI



Patrick OPPLIGER



Marc DUBACH